



Secrétaire : Sandrine Polteau
Trésorière : Astrid Osland
Président : Thibaut Legaye
3, r. Anselme Mathieu à Perpignan
Tél : 04 68 50 63 93
Web : <http://veloentet.free.fr>
Courriel : veloentet@free.fr

objet : Aménagement du Boulevard Briand

À M. Monestier,
Service Voirie.
Mairie de Perpignan

Perpignan, le 16 novembre 2009.

Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir présenté le projet d'aménagement du boulevard Briand.

« Verba volant, Scripta manent... »

Nous avons mis ci-dessous par écrit les remarques que nous souhaitons formuler sur ce projet. Nous espérons que cela vous aidera à en tenir éventuellement compte.

Croisements avec les rues perpendiculaires au boulevard :

Sur certains croisements, la piste est distinguée du passage piéton. Nous pensons judicieux :

- de signaler un « STOP » ou « CEDER LE PASSAGE » pour que les voitures qui veulent rejoindre le Boulevard s'arrêtent avant ces passages (piéton, vélo) ; Il ne faut pas, comme sur l'avenue Alduy signaler « fin de PC » et « Début de PC » à chaque croisement. La voie cyclable, selon le code de la route doit avoir le même régime de priorité que l'avenue sur les rues adjacente (...*règles de priorité, une piste cyclable est considérée comme une voie de la chaussée principale qu'elle longe...*Article [R415-14](#))
- que ces traversées doivent être bien visibles pour les voitures sur l'avenue car *tout conducteur s'apprêtant à quitter une route sur sa droite (gauche) doit céder le passage aux cycles et cyclomoteurs circulant dans les deux sens sur les pistes cyclables qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager.* (Articles R415-3 III et R415-4 III)
- que ces passages (marqués en jaunes sur le plan) soient vraiment des « trottoirs traversants », à niveau avec les trottoirs, sans ressaut, sans rigole, et que les passages piétons et vélo ne soient pas réunis en un seul comme sur l'Av. Paul Alduy, mais séparés de la même façon que sur les trottoirs mixtes le long du boulevard, hors croisement (voir plus bas notre remarque au sujet des **bordures**).

Pourquoi ces traversées ne sont-elles pas marquées pour les croisements (en descendant) :

- de la rue Joachym du Belley ?
- de la rue Lavoisier ? Il y a ici le parking... Mais la PC devrait justement être matérialisée là aussi pour la continuité de l'itinéraire, et la connexion sur la rue Lavoisier. Si l'abri-bus l'empêche, alors que la PC passe dans la voie entre les deux rangées de voitures garées. Ça fait un petit crochet ! Mais ça marque le début de l'itinéraire en DSC dans Lavoisier, et on peut continuer sur Briand, à condition qu'il existe un plateau le long du trottoir devant Enthalia (n° 38), pour que les voitures qui entrent là laissent le passage aux vélo et aux piétons.
- Et enfin de la rue Jean Vieilledent ? Le plan est surprenant: il y a une traversée marquée en jaune, mais le passage piétons n'est pas marqué au bon endroit... Il semble sur le plan être tracé là où il est aujourd'hui. On suppose que c'est une erreur.

Ces plateaux avec traversées piétons et vélos séparées, devrait toujours se trouver droit en face des itinéraires sur les trottoirs du Bvd, sans imposer aux piétons des crochets pour aller chercher un passage piétons décalé. Tous les croisements devraient assurer cette continuité comme c'est le cas sur le croisement Waldeck-Rousseau par exemple.

Croisement avec rue Lucia (place Cassanyes) : ici aussi , l'entrée de la place Cassanyes mérite au moins un trottoir traversant. Nous observons que là au moins, la BC est dessinée et vient du Bvd Anatole France pour s'insérer tout droit sur la PC Briand.

Et enfin, croisement avec avenue Guynemer : ici la PC part carrément se planter dans le trottoir d'en face... Pourquoi ne pas la tracer tout droit vers le bvd. Anatole France, en attendant le futur aménagement de celui-ci avec une PC (très bientôt car c'est déjà tracé sur le plan..!). A propos de Guynemer, voir notre autre remarque plus loin.

Bordures :

entre l'espace piétons et la piste cyclable, nous pensons qu'une séparation podotactile, un minuscule décroché entre les revêtements différents (par la couleur et par la texture), un léger ressaut de 5mm par exemple, permettrait de marquer nettement cette séparation. Cela suffit pour guider les vélos, les inciter à rester sur leur bande, et avertir les piétons (aveugles compris) quittant le trottoir qu'il franchissent une PC. Sur l'avenue Alduy, la couleur ne suffit pas. Les gosses, par exemple, ne la « lisent » pas.

Potelets :

Le plan fait apparaître d'innombrables potelets (petits ronds oranges), notamment pour délimiter l'espace piéton. C'est à notre avis une très mauvaise idée : ça consomme de la place, c'est dangereux, et inutile. La bordure (voir ci-dessus) les remplace avantageusement.

À la limite, les potelets tout contre la chaussée voiture, sur la partie de trottoir qui est entre deux places de parking, dans leur prolongement, et donc quand ce trottoir est entre la PC et la chaussée, et n'est pas utilisé par les piétons pour marcher mais uniquement pour rejoindre une voiture stationnée ou traverser le boulevard, sont utiles. Mais pas sur le trottoir ni sur la PC.

Garage :

Sur le plan on ne voit pas bien où il y a des entrées de garage de riverains. Mais sur ces passages pour accès privé, là aussi il faut donner la priorité aux piétons et cycles. Prenons par exemple un drive-in comme « Pizza Domi » (numéro 14) : là aussi des potelets entravent, sur le plan, les piétons et cycles. Il vaudrait mieux marquer clairement que les voitures traversent un espace qui ne leur est pas dédié.

Guynemer :

L'avenue Guynemer est large. La voie de tourne à gauche n'est pourtant pas justifiée puisqu'il n'y a jamais besoin de stockage : il y a ici un feu, et les voitures sortent de Guynemer au vert sans jamais être bloquées ! Donc on peut gagner beaucoup de place et aménager de belles BC, en attendant un ré-aménagement avec PC. D'ailleurs il y a déjà des BC dans le haut de cette avenue, mais elles n'arrivent pas jusqu'au sas vélo de ce carrefour avec Briand et Anatole France. C'est dommage...

Cordiales salutations.

L'association **Vélo En Têt**